

Powerfap 2000

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 24/06/2010

Date de révision: 01/10/2012

Remplace la fiche: 09/09/2011

Version: 5.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit. : Powerfap2000
Code du produit :
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par le consommateur
Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation non dispersive
Utilisation dans un système fermé
Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Spheretech Europe
14 rue des entrepreneurs
59124 Escaudain
contact@spheretech-europe.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : 33 (0)1 40 05 48 48

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Hopital Fernand WIDAL		+33 (0)1 40 05 48 48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Asp. Tox. 1 H304
Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn; R65
R44
R66
R52/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger.
Composants dangereux : Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, <2% aromatics
Mentions de danger (CLP) : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

Powerfap 2000

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P501A - Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

Phrases EUH

: EUH044 - Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, <2% aromatics	(Numéro CE) 926-141-6	< 85	Xn; R65 R66
2-Ethylhexyl nitrate	(Numéro CE) 248-363-6 (N° REACH) 01-2119539586-27	5 - 15	Xn; R20/21/22 Xn; R65 N; R51/53 R44
Hydrocarbons, C11-C13, Isoalkanes, <2% aromatics	(n° CAS) 90622-58-5 (Numéro CE) 292-460-6	1 - 2,5	Xn; R65 R66
Ethylhexylique (2-) Alcool	(n° CAS) 104-76-7 (Numéro CE) 203-234-3 (N° REACH) 01-2119487289-20	1 - 2,5	Xn; R20 Xi; R36/37/38
Butanedioic acid polyisobutenyl derivatives		1 - 2,5	Non classé
Cerium Iron Oxide Isostearate	(n° CAS) 753480-32-9	1	Non classé

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, <2% aromatics	(Numéro CE) 926-141-6	< 85	Asp. Tox. 1, H304
2-Ethylhexyl nitrate	(Numéro CE) 248-363-6 (N° REACH) 01-2119539586-27	5 - 15	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Chronic 2, H411
Hydrocarbons, C11-C13, Isoalkanes, <2% aromatics	(n° CAS) 90622-58-5 (Numéro CE) 292-460-6	1 - 2,5	Asp. Tox. 1, H304
Ethylhexylique (2-) Alcool	(n° CAS) 104-76-7 (Numéro CE) 203-234-3 (N° REACH) 01-2119487289-20	1 - 2,5	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Butanedioic acid polyisobutenyl derivatives		1 - 2,5	Eye Irrit. 2, H319
Cerium Iron Oxide Isostearate	(n° CAS) 753480-32-9	1	Non classé

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime en position demi-assise. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. Eliminer les verres de contact.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Usage pendant une longue période peut causer irritation.

Powerfap 2000

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Symptômes/lésions après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/lésions après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Mousse résistant à l'alcool. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: Une température élevée peut libérer des gaz dangereux.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Evacuer de la zone tout le reste du personnel. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
--------------------------	---

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
--------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention	: Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.
Procédés de nettoyage	: Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
Autres informations	: Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Eviter toute exposition inutile.
Température de manipulation	: < 40 °C
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Produits incompatibles	: aluminium. agents d'oxydation.
Température de stockage	: < 40 °C
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Les emballages destinés au grand public doivent être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants et d'une indication tactile de danger.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Powerfap 2000

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

: Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m³ d'huile (brouillard d'huile) (8 heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

: En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. Gants.



Protection des mains

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Protection oculaire

: Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide huileux.
Couleur	: Jaune-brun.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 75 °C @ ASTM D92
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 833 kg/m ³
Solubilité	: Produit peu soluble, restant en surface des eaux.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 2,21 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

aluminium. acides. Bases. Oxydants forts.

Powerfap 2000

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles	: L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie. Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau. Peut provoquer une irritation des yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
--------------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

POWER FAP 2000

Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
-----------------------------	---

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
---------------------	---

Powerfap 2000

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R20	Nocif par inhalation
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R44	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Powerfap 2000

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.